



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2024 - 43		
Avis direct (expert délégué)	Objet : Wissembourg (67) – Capture / relâcher différé d' <i>Ophiogomphus cecilia</i> dans le cadre d'une étude scientifique – Université de Landau (D) / Julia Gieser	Avis : Favorable sous conditions
Date : 10/07/2024		

Contexte

Julia Gieser, doctorante au sein de l'Université de Kaiserslautern – Landau (D), mène une étude sur l'importance de la qualité des habitats aquatique et terrestre pour le bon état de conservation des populations d'Odonates dans les cours d'eau urbains.

Pour se faire, la ville de Wissembourg (F-67) a été choisie comme l'un des sites d'études idéal, traversée par la rivière la Lauter et différents canaux. Quatre tronçons de 50ml sont identifiés, avec un panel varié en termes de qualité des habitats aquatiques et terrestres. Un 5ème tronçon de référence, à l'aval et en milieu naturel, est défini pour établir un comparatif.

Au vue du contexte, l'espèce protégée concernée par la présente demande est le Gomphe serpent (*Ophiogomphus cecilia*), dont la présence est bien documentée en aval (Site N2000 « La Lauter »). Les actions interdites et pour lesquelles la présente dérogation est sollicitée sont :

- Récolte des exuvies (preuves de reproduction)
- Capture d'imagos au filet pour conservation pendant 24h et récupération des fèces (détermination du régime alimentaire), puis relâcher sur le site de capture.

Par ailleurs, des pièges à interception sont installés sur les sites d'étude afin d'inventorier l'entomofaune des proies disponibles. Ces pièges, létaux, sont dimensionnés pour ne pas capter d'espèces protégées « collatérales » (*Cerambyx cerdo* et *Osmoderma eremita* notamment).

Les données de présence collectées (tous taxons) ainsi que le résultat de l'étude seront transmis à la DREAL Grand Est (et au SINP pour les données brutes) et au CSRPN.

L'opération est programmée pendant la période de vol 2024.

Une seconde phase, en 2025, s'intéressera aux *Calopteryx*.

Enfin, nous précisons que cette étude se fait en accord et sous le contrôle de la Ville de Wissembourg, animatrice du site N2000 « La Lauter » (Aurélié Picher).

Le dossier fourni est concis (avec une carte de localisation des 5 sites), mais il nous apparaît informer clairement des opérations en projet.

Questions au CSRPN

L'opération projetée remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique d'*Ophiogomphus cecilia* ?

Supports de réflexion

Document 4 pages d'explication.

Analyse du CSRPN

Il est dommage que pour un projet de doctorat, celui-ci n'ait pas été anticipé plus en amont et avec un dossier certes concis mais quand même bien succinct. Il nous arrive mi-mai via la saisie de la DREAL mais sans aucune date sur la présentation de pages du projet.

Dans la description du sous-projet 2, nous ne comprenons pas du tout le lien présumé entre le manque de proies éventuel et le statut de protection et supposons donc que c'est une erreur de traduction ?

D'ailleurs, les seuls pièges à interception ne permettront pas de rendre compte de l'ensemble des proies disponibles pour les odonates, certains petits insectes n'étant pas captés par ce type de pièges (à compléter de pièges jaunes, de tente malaise...).

Effectivement l'analyse ADN des fèces pourra apporter une information intéressante sur l'alimentation des odonates des cours d'eau. Par contre dire que cette étude devra contribuer à la protection d'*O.cecilia* semble une belle hypothèse à bien démontrer !

Il n'y a pas de CERFA joint, est-ce une erreur ou un manque ? dans le doute il faudra présenter un CERFA pour la capture éventuelle d'individu d'*O.cecilia*.

Ce dossier ne remet cependant pas en cause le bon accomplissement du cycle biologique d'*Ophiogomphus cecilia* sur ce secteur.

Avis du CSRPN

Favorable

Conditions ;

Établir un CERFA

Laurent Godé
Expert délégué, président de la commission dérogation
espèces protégées du CSRPN Grand Est

